

DÉPARTEMENT <b>AISNE</b>
CANTON <b>ESSÔMES-SUR-MARNE</b>
COMMUNE <b>CHARLY-SUR-MARNE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Charly-sur-Marne (Aisne),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la demande de travaux de la société SAUR, secteur Val d'Europe à Magny-le-Hongre (77700), rue des Abyme.

Considérant que la nature des travaux consiste à réaliser un branchement d'assainissement, dans le quartier du Petit Val à Charly-sur-Marne (02310).

- A R R E T E -

**ARTICLE 1** - Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits au droit du chantier, quartier du Petit Val à Charly-sur-Marne du 08 janvier 2024 au 12 janvier 2024.

**ARTICLE 2** – Une signalisation réglementaire est mise en place par la société SAUR, secteur Val d'Europe.

**ARTICLE 3** – La Brigade de Gendarmerie et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour Extrait Conforme,  
Charly-sur-Marne, le 02/01/2024.

Le Maire,  


Patricia PLANSON.